



Communiqué Force Ouvrière Justice

PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, PRÉSENTS DANS LES INSTANCES, PRÉSENTS POUR LES PERSONNELS

Les constats sont connus. Les personnels attendent désormais des réponses.

Le mois de juin 2026 a été marqué par plusieurs échéances majeures pour l'avenir du Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis et pour les personnels qui y exercent quotidiennement leurs missions.

Le 3 juin 2026, le bureau local **Force Ouvrière Justice** s'est entretenu avec les Contrôleurs Généraux des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) dans le cadre de leur visite de l'établissement.

Le 12 juin 2026, lors de la restitution des observations du (CGLPL,)

Le 16 juin 2026, notre équipe a participé au **Conseil d'Évaluation du Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis** en présence du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires, de la direction de l'établissement, des représentants de la Préfecture, du Procureur de la République, des élus locaux, de la municipalité ainsi que des responsables des forces de sécurité.

À cette occasion, nous avons également pu nous entretenir avec Madame la Préfète et le Directeur Interrégional.

À chacune de ces échéances, **Force Ouvrière Justice** a porté la voix des personnels et rappelé les difficultés auxquelles les agents sont confrontés quotidiennement.

Ces différentes rencontres démontrent une nouvelle fois l'implication constante de notre bureau local dans la défense des intérêts des personnels.

Force Ouvrière Justice était la seule organisation syndicale présente.

Pour **Force Ouvrière Justice**, défendre les agents ne se résume pas à publier quelques communications ou à apparaître lors des échéances électorales.

Être représentant des personnels, c'est être présent lorsque les décisions se préparent, lorsque les difficultés sont évoquées et lorsque les revendications doivent être portées auprès des décideurs.

« L'absence de certains a parlé plus fort que leur présence n'aurait pu le faire »

Lors de ces différentes instances, les sujets suivants ont été abordés.

Une surpopulation carcérale devenue critique

Avec près de 5 000 personnes détenues pour un taux d'occupation avoisinant les 190 %, le Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis continue de fonctionner dans des conditions exceptionnelles.

Cette surpopulation chronique entraîne :

- une dégradation des conditions de détention ;
- une augmentation des tensions et des violences ;
- une surcharge de travail pour les personnels ;
- une multiplication des incidents de sécurité ;
- des difficultés croissantes dans la prise en charge des personnes détenues.

Les agents assurent leurs missions avec professionnalisme mais chacun mesure aujourd'hui les conséquences de cette situation sur le fonctionnement général de l'établissement.

Trafics : les personnels en première ligne

Les trafics de stupéfiants, de téléphones portables et d'objets prohibés demeurent une réalité quotidienne.

Ils alimentent les violences, renforcent les phénomènes d'emprise et favorisent le développement de réseaux criminels structurés.

Force Ouvrière Justice continue de réclamer :

- davantage de moyens de détection ;
- un renforcement des contrôles ;
- le développement des technologies de sécurisation ;
- une coopération accrue entre l'administration pénitentiaire, les forces de sécurité intérieure, les services de renseignement et l'autorité judiciaire.

La sécurité de nos établissements ne peut reposer uniquement sur l'engagement des personnels.

Drones : une menace grandissante

Les survols et livraisons par drones constituent aujourd'hui l'une des principales menaces sécuritaires auxquelles est confronté notre établissement.

Ces dispositifs permettent l'introduction de stupéfiants, de téléphones portables et de nombreux objets prohibés avec une précision toujours plus importante.

Face à cette menace, **Force Ouvrière Justice** demande :

- la création d'une brigade spécialisée de lutte anti-drones ;
- le déploiement d'équipements modernes de détection, d'identification et de neutralisation ;
- le renforcement de la coordination avec les services spécialisés ;
- la mise en œuvre d'une stratégie nationale ambitieuse de lutte contre les intrusions aériennes illicites.

Cette brigade spécialisée, dotée de moyens techniques adaptés et de personnels spécifiquement formés, permettrait d'apporter une réponse efficace à un phénomène en constante évolution.

Les personnels ne peuvent être laissés seuls face à cette menace grandissante.

Les extractions judiciaires : une mission sous tension

L'activité judiciaire particulièrement dense de Fleury-Mérogis mobilise quotidiennement des effectifs importants.

Les contraintes opérationnelles liées aux extractions judiciaires pèsent lourdement sur l'organisation des services.

Force Ouvrière Justice demande que les moyens humains et matériels affectés à cette mission soient adaptés aux réalités du terrain afin de garantir :

- la sécurité des personnels ;
- la continuité des missions judiciaires ;
- le bon fonctionnement de l'établissement.

Le greffe pénitentiaire : un service essentiel en difficulté

Les agents du greffe sont confrontés à une complexification constante de leurs missions.

L'évolution permanente des textes réglementaires, la charge de travail croissante, l'insécurité juridique, les difficultés organisationnelles et le manque de formation adaptée fragilisent ce service indispensable.

Force Ouvrière Justice demande :

- des effectifs adaptés ;
- une sécurisation des procédures ;
- un accompagnement managérial renforcé ;
- une clarification des responsabilités ;
- un véritable plan de formation initiale et continue.

Le greffe mérite toute l'attention de l'administration tant son rôle est essentiel au bon fonctionnement de l'institution.

Développer la visioconférence pour soulager les services

Dans un établissement confronté à une activité judiciaire particulièrement soutenue, le développement de la visioconférence constitue une réponse pragmatique.

Elle permet de réduire certaines extractions judiciaires, de limiter les risques liés aux transfèvements et d'optimiser l'utilisation des effectifs.

Force Ouvrière Justice soutient le développement de ces équipements et demande la poursuite des investissements engagés.

La Maison d'Arrêt des Femmes : l'éternelle oubliée

Force Ouvrière Justice a particulièrement insisté auprès des contrôleurs du CGLPL sur la situation de la **Maison d'Arrêt des Femmes**.

La MAF demeure aujourd'hui la seule structure du Centre Pénitentiaire n'ayant pas bénéficié des rénovations importantes réalisées dans les autres secteurs de l'établissement.

Les personnels y exercent leurs missions dans des locaux vieillissants, dégradés et inadaptés.

Près de huit années après les premières alertes formulées dans le rapport du CGLPL de 2018, les personnels attendent toujours des réponses concrètes.

Pour Force Ouvrière Justice, il est inadmissible que la Maison d'Arrêt des Femmes demeure le parent pauvre des investissements de Fleury-Mérogis.

Nous exigeons un plan de rénovation ambitieux afin de garantir aux personnels des conditions de travail dignes, modernes et sécurisées.

Le logement des personnels : une urgence enfin reconnue

Lors de l'échange avec Madame la préfète et le Directeur Interrégional de **ce mardi 16 juin 2026**, un sujet majeur pour les personnels a été largement évoqué : **celui du logement**.

Force Ouvrière Justice a rappelé les difficultés rencontrées par de nombreux agents pour accéder à un logement adapté à proximité de leur lieu de travail.

Cette problématique impacte directement l'attractivité de l'établissement, le recrutement et la fidélisation des personnels.

Les échanges ont également mis en évidence les difficultés liées à la gestion du parc de logements destiné aux personnels, notamment concernant le bailleur RLF, dont plusieurs dysfonctionnements récurrents ont été signalés.

Pour **Force Ouvrière Justice**, le logement n'est pas une question secondaire.

Il s'agit d'un enjeu majeur de qualité de vie, de stabilité familiale et d'attractivité professionnelle.

Nous demandons que ce dossier fasse l'objet d'un suivi prioritaire afin d'apporter des réponses concrètes aux personnels.

Lors de la bilatérale avec Madame la Préfète, Force Ouvrière Justice a également demandé l'intégration des personnels pénitentiaires au dispositif de logements réservé aux forces de sécurité afin d'apporter une réponse partielle mais concrète aux difficultés rencontrées par les agents.

Formation et accompagnement des personnels

Face aux défis actuels et à l'évolution constante des menaces, **Force Ouvrière Justice** demande le renforcement des actions de formation initiale et continue.

Nous estimons nécessaire de développer davantage les partenariats et les échanges de compétences avec les autres administrations spécialisées, notamment les services douaniers et les forces de gendarmerie déjà engagés dans la lutte contre les différentes formes de trafics.

Conclusion

Force Ouvrière Justice continuera à porter la voix des personnels dans toutes les instances et auprès de l'ensemble des autorités compétentes.

Les constats sont désormais partagés par tous. Les personnels attendent des décisions, des moyens et des réponses concrètes.

Notre engagement reste total pour défendre les conditions de travail, la sécurité, la reconnaissance et l'avenir de l'ensemble des agents du Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Adresse du Bureau local :
05 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : fo.cp-fleury-mérogis@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 16 juin 2026

